

1 Je choisis ma formule de base + 2 Je choisis mon renfort = 3 J'obtiens ma formule personnalisée

1 Je choisis ma formule de base

	○	○	○	○	○	○	○	○
	ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2	ESSENTIEL 3	CONFORT 1	CONFORT 2	CONFORT 3	SERENITE 1	SERENITE 2
HOSPITALISATION								
Frais de séjour								
Secteur conventionné (1)	Frais réels			Frais réels			Frais réels	
Secteur non conventionné	100%			100%			100%	
Honoraires (2)								
Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	100%	125%	130%	150%	175%	200%	250%	300%
Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	100%	105%	110%	130%	155%	180%	200%	200%
Forfait journalier (3)								
Secteur conventionné (1)	Frais réels			Frais réels			Frais réels	
Secteur non conventionné	Frais réels			Frais réels			Frais réels	
Autres frais								
Chambre particulière par jour (1)	-	20 €	30 €	40 €	55 €	70 €	80 €	85 €
Frais d'accompagnement par jour (4)	-	-	15 €	20 €	25 €	35 €	40 €	
Frais de transport remboursés par le RO (5)	100%			100%			100%	
SOINS COURANTS (2)								
Honoraires médicaux de généralistes et imageries médicales								
Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	100%			130%	150%	170%	190%	220%
Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	100%			110%	130%	150%	170%	200%
Honoraires médicaux de spécialistes et actes techniques								
Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	100%	125%	130%	150%	175%	200%	250%	300%
Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	100%	105%	110%	130%	155%	180%	200%	200%
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux)								
100%								
Analyses et examens de laboratoire								
100%								
Matériel médical (petits et gros appareillages remboursés par le RO)								
100%								
Pharmacie								
Médicaments remboursés par le RO à 65%	100%			100%			100%	
Médicaments remboursés par le RO à 30%	-	100%		100%			100%	
Médicaments remboursés par le RO à 15%	-			100%			100%	
OPTIQUE								
Equipement 100% Santé (Classe A) (7)								
Equipement du panier "Libre" (Classe B)								
Monture et au moins 1 verre simple	100%	50 €	80 €	120 €	160 €	200 €	250 €	300 €
Monture et 2 verres complexes	100%	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €	350 €	400 €
Monture et 2 verres très complexes	100%	200 €	250 €	275 €	300 €	350 €	400 €	450 €
Bonus Fidélité								
	En 2ème année			30 €	40 €		40 €	
	Dès la 3ème année			40 €	50 €		50 €	
Lentilles								
Remboursées par le RO	100%			100% + 40 €/an	100% + 80 €/an		100% + 100 €/an	
Non remboursées par le RO	-			40 €/an	80 €/an		100 €/an	
Chirurgie réfractive par an et par œil								
-								
DENTAIRE								
Soins et prothèses 100% Santé (10)								
Soins dentaires y compris chirurgie								
100% 125% 130%								
Prothèses dentaires (dont Inlay Onlay)								
100% 125% 150%								
Equipement remboursé par le RO des paniers "Maitrisé" et "Libre" (10)								
100% 150% 175%								
Bonus Fidélité								
	En 2ème année			200%	225%	250%	275%	325%
	Dès la 3ème année			225%	250%	275%	300%	350%
Equipement non remboursé par le RO (11)								
-								
Orthodontie remboursée par le RO								
100% 125% 130%								
**dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire (12)								
Illimité								
AIDES AUDITIVES (13)								
Equipement du panier 100% Santé (Classe 1) et entretien								
100% 125%								
Equipement du panier "Libre" (Classe 2) et entretien								
150% 175% 200%								
PREVENTION ET BIEN-ÊTRE								
Cures thermales remboursées par le RO								
-								

Les remboursements du contrat responsable FLEXEE sont exprimés

En pourcentage de la Base de Remboursement (BR) de la Sécurité Sociale sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire (RO).

En euros ou en frais réels en complément de l'éventuelle part de la Sécurité Sociale, dans la limite d'un forfait défini par bénéficiaire.

Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés ainsi que des « Prix Limites de Vente » (PLV) et « Honoraires Limites de Facturation » (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur.

Un seul niveau de garantie doit être souscrit pour toute la famille.

La participation forfaitaire aux actes lourds est intégralement remboursée. Depuis le 1er janvier 2019, le montant de cette participation est de 24 €.

2 Je choisis mon renfort

		ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2	ESSENTIEL 3	CONFORT 1	CONFORT 2	CONFORT 3	SERENITE 1	SERENITE 2
<input type="radio"/>	RENFORT HOSPI								
	Honoraires (2)								
	Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	150%	175%	180%	200%	225%	250%	300%	350%
+50%	Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	130%	155%	160%	180%	200%	200%	200%	200%

ou

		ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2	ESSENTIEL 3	CONFORT 1	CONFORT 2	CONFORT 3	SERENITE 1	SERENITE 2
<input type="radio"/>	RENFORT BIEN-ETRE								
	Honoraires (2)								
	Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	150%	175%	180%	200%	225%	250%	300%	350%
+50%	Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	130%	155%	160%	180%	200%	200%	200%	200%
	Médecines douces (6)	70 €			70 €			70 €	
	Ostéopathie, Pédicure, Podologie, Chiropractie, Diététique, Etiopathie, Psychomotricité, Acupuncture, Naturopathie.								
	Abonnement (6)								
	Sport ou Programme d'amincissement.								
	Forfait réparation	130 €			130 €			130 €	
	Paire de lunettes (8)								

ou

		ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2	ESSENTIEL 3	CONFORT 1	CONFORT 2	CONFORT 3	SERENITE 1	SERENITE 2
<input type="radio"/>	RENFORT BIEN-ETRE +								
	Honoraires (2)								
	Professionnels de santé OPTAM ou OPTAM-CO	150%	175%	180%	200%	225%	250%	300%	350%
+50%	Professionnels de santé Non OPTAM ou OPTAM-CO	130%	155%	160%	180%	200%	200%	200%	200%
	Vaccins et médicaments prescrits non remboursés par le RO	40 € /an			40 € /an			40 € /an	
	Médecines douces (11)	70 €			70 €			70 €	
	Ostéopathie, Pédicure, Podologie, Chiropractie, Diététique, Etiopathie, Psychomotricité, Acupuncture, Naturopathie.								
	Abonnement (11)								
	Sport ou Programme d'amincissement.								
	Forfait réparation	170 €			170 €			170 €	
	Paire de lunettes (8)								
	Aides auditives (9)								

Les points forts de FLEXEE

✓ Votre assistance santé est incluse

	ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2	ESSENTIEL 3	CONFORT 1	CONFORT 2	CONFORT 3	SERENITE 1	SERENITE 2
ASSISTANCE								
Informations et conseils							Inclus	
Analyse de devis dentaire et/ou optique								
Soutien psychologique								
Assistance à domicile	Inclus			Inclus				
Aide-ménagère								
Garde de personnes								
Envoi d'une infirmière ou d'un médecin à votre domicile								
Livraison de médicaments								
Formalité en cas de décès (transport du corps et frais)								

- ✓ Simplicité : toute la famille sur le même contrat, sans aucune limite d'âge,
- ✓ 10% de réduction⁽¹⁴⁾ supplémentaire pour votre conjoint(e),
- ✓ Famille nombreuse ? La cotisation de votre 3^{ème} enfant est offerte,
- ✓ Aucun délai d'attente à l'adhésion,
- ✓ Travailleur Non Salarié ou Agricole ? -10% sur votre prime d'assurance⁽¹⁴⁾. Les TNS sont également éligibles à la loi Madelin,
- ✓ Vous être domicilié en Alsace-Moselle ? De 10% à 40% de réduction⁽¹⁴⁾.

(1) Limité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée, par an et par adhérent :

- Illimité dans les services de Médecine, Chirurgie et Obstétrique ;
- 10 jours pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés ;
- 30 jours en rééducation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.
- La chambre particulière est exclue pour les hospitalisations en services spécialisés pour alcoolisme, toxicomanie, nutrition et diététique.

(2) OPTAM / OPTAM-CO : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM, OPTAM-CO qui ont remplacé le Contrat d'Accès aux Soins CAS) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins du secteur 2, qui fixent eux-mêmes les tarifs de leurs consultations. Sur la formule ESSENTIEL 1 avec renfort, les honoraires des professionnels de santé Non (OPTAM / OPTAM-CO) sont limités à 130%BR et plafonnés à 200%BR sur les autres formules.

(3) La prise en charge du forfait journalier hospitalier est illimitée dans les établissements de santé, en MCO, SSR et PSY. Il n'est pas pris en charge pour les séjours en unités de soins de longue durée (USLD). Le forfait journalier facturé par les établissements médico sociaux comme les MAS et les EPHAD n'est jamais pris en charge.

(4) Prise en charge limitée à 15 jours maximum par an et pour enfants de moins de 16 ans. Le lit accompagnant n'est pas pris en charge dans les établissements ou services suivants : psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie, maisons de rééducation, de repos, de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées.

(5) Les frais de transport ne sont remboursés que s'ils ont fait l'objet d'une prescription médicale et d'un remboursement du Régime Obligatoire.

(6) Dans la limite de 2 forfaits annuels de 35 € par assuré quel que soit le montant de la facture.

(7) Les équipements optiques relevant du panier 100% santé font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les équipements relevant du panier "Libre" sont pris en charge à hauteur de la garantie choisie. Dans les deux cas, le remboursement se fait dans la limite d'un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans décomptés à partir de la date de délivrance du dernier équipement. En cas d'évolution du défaut visuel ou pour un bénéficiaire âgé de moins de 16 ans, cette limitation est ramenée à une année. La monture de classe B est plafonnée à 100 €.

- Verres simples : Verre simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.
- Verres complexes : Verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 et + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à 4,00 dioptries.
- Verres très complexes : Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8,00 à + 8,00 dioptries.

(8) Remboursements plafonnés à 130 € (Renfort BIEN-ETRE) et 170 € (Renfort BIEN-ETRE +) avec une franchise de 50 € par réparation.

(9) Remboursements plafonnés à 170 € avec une franchise de 50 € par réparation. Le plafond se cumule avec les remboursements des lunettes.

(10) Les prothèses auditives de classe 1 appartenant au panier "100% Santé" font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les prothèses auditives de classe 2 relevant du panier "Libre" sont prises en charge à hauteur de la garantie choisie et dans la limite de 1700 € par oreille (remboursement du régime obligatoire inclus). Dans les deux cas, la garantie est limitée à un remboursement tous les 4 ans à compter de la date de délivrance de l'équipement.

(11) Les actes inclus dans ce poste sont les implants, les piliers implantaires, la parodontologie, l'orthodontie pour adulte avec l'exclusion des prothèses dentaires.

(12) Au-delà du plafond annuel, la garantie est réduite à 100 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.

(13) Les prothèses dentaires relevant du panier "100% Santé" font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les équipements et prothèses relevant des paniers "Maîtrisé" et "Libre" sont pris en charge à hauteur de la garantie choisie (et dans la limite des prix de vente fixés pour les prothèses dentaires du panier "Maîtrisé").

(14) Les réductions ne s'appliquent que sur les formules de base (hors renforts). La réduction Alsace-Moselle n'est pas cumulable avec les autres réductions.

Les garanties du contrat FLEXEE décrites ci-dessus respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. De ce fait, elles peuvent bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation.